

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 373 19 février 2010

# **SOMMAIRE**

Abcom S.à r.l	N.G.E. S.A
Aberdeen Global 17900	N.G.E. S.A société de gestion de patri-
Alma Capital Europe	moine familial17861
Alpen Ressourcen S.A 17865	NII International Telecom S.à r.l 17897
Alter Domus Alternative Asset Fund Ad-	Olek Trade Sàrl
ministration S.à r.l	<b>Opera - Participations 2 17885</b>
BBPP North America Sàrl	Opus Investment 2 S.à r.l
B & H S.A 17878	Orient International S.àr.l 17870
Brin d'Idée S.à r.l	Piludden S. à r.l
Campus Contern Goeland SA 17869	P.K. Diffusion s.à.r.l
Comet Luxembourg Holding S.à r.l 17884	P. Kremer S.à.r.l
Demeter Luxembourg S.A 17887	Polymont International S.A 17902
Demeter Luxembourg S.A	Procoat S.A
D.M.E. Energy S.à r.l	ProLogis Italy XIV S. à r.l
Double Green S.A	Quinlan Private Residential II Client Hol-
Elementis Consult Luxemburg 17861	dings S.à r.l
Elementis Consult Luxemburg 17861	Samco S.A
EnergoTherm Luxembourg S.à r.l 17860	<b>Sasch Europe Retail S.A </b>
Ganimede S.A	SEEF Foods S.à r.l
Gridway S.A	Semois Constructions S.A 17878
International Challenge Holding S.A 17877	Semois Constructions S.A 17878
Kabalux Sàrl17884	Solalux SA
Lux Ecoinvest S.A	Sonae Re, S.A
LuxGateway S.A	SSCP Security S.à r.l
Lux Tankgut S.à.r.l	TE S.à r.l
Mara International S.A17882	TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS
MOV'IT IP	S.A., société de gestion de patrimoine fa-
M.R. & A. Holding	milial 17898
M.R. & A. S.A., SPF	Univers-Alb S. à r.l
Nebozzo	Vitalitec Belux S.A
Nebozzo Holdings 17867	Yendi S.A



### Quinlan Private Residential II Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.662.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Quinlan Private Residential II Client Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed enacted on August 10 <sup>th</sup> , 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B number 131.662, published in Memorial C number 2347, page 112615, on October 18 <sup>th</sup> , 2007, and whose articles of association have never been amended.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II. As it appears from the attendance list, all the 450 (four hundred fifty) class A shares and 50 (fifty) class B shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda

- 1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 200 (two hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) to EUR 25,200 (twenty-five thousand two hundred Euro) by the issue of 4 (four) new class A shares with a par value of EUR 50 (fifty Euro) each, subject to the payment of an aggregate share premium of EUR 23 (twenty-three Euro), by contribution in cash.
  - 2.- Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

#### First resolution

It is decided to increase the share capital by the amount of EUR 200 (two hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) to EUR 25,200 (twenty five thousand two hundred Euro) by the issue of 4 (four) new class A shares with a par value of EUR 50 (fifty Euro) each, subject to the payment of an aggregate share premium of EUR 23 (twenty three Euro).

#### Second resolution

It is decided to admit the shareholder "Quinlan Nominees Limited" to the subscription of the 4 (four) new class A shares.

# Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "Quinlan Nominees Limited", prenamed, represented by Mrs Rachel UHL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 4 (four) new class A shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 223 (two hundred and twenty three Euro), as was certified to the undersigned notary.

QP Elgin Holdings S.à r.l. waived its right to subscribe to the new shares.

### Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

**Art. 6.** The share capital is fixed at twenty five thousand two hundred Euro (EUR 25,200) represented by four hundred fifty four (454) class A shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each and fifty (50) class B shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

# Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.



There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

# Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Quinlan Private Residential II Client Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 131.662, constituée suivant acte reçu le 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2347, page 112615 du 18 octobre 2007, et dont les statuts n'ont jamais été amendés.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de catégorie A et 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les associés peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- L- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 200 EUR (deux cent Euros) pour le porter de son montant actuel de 25,000 EUR (vingt cinq mille Euros) à 25,200 EUR (vingt cinq mille deux cent Euros) par l'émission de 4 (quatre) parts sociales nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros) chacune, sujet au paiement d'une prime d'émission globale de 23 EUR (vingt trois Euro), par apport en numéraire.
  - 2.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

# Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 200 EUR (deux cent Euros) pour le porter de son montant actuel de 25.000 EUR (vingt cinq mille Euro) à 25.200 EUR (vingt-cinq mille deux cent Euros) par l'émission de 4 (quatre) parts sociales nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros) chacune, sujet au paiement d'une prime d'émission globale de 23 EUR (vingt-trois Euros), par apport en numéraire.

#### Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé, "Quinlan Nominees Limited "prénommée, à la souscription des 4 (quatre) parts sociales nouvelles de catégorie A:

#### Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "Quinlan Nominees Limited", prénommée, représentée par Madame Rachel UHL, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 4 (quatre) parts sociales nouvelles de catégorie A et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 223 EUR (deux cent vingt-trois Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

QP Elgin Holdings S.à r.l. a renoncé à son droit de souscription aux nouvelles parts sociales.

#### Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:



**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt cinq mille deux cent Euros (25.200 EUR) représenté par quatre cent cinquante-quatre (454) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de cinquante Euros (50 EUR) chacune et par cinquante (50) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cinquante Euros (50 EUR) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56841. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015480/125.

(100010165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

### ProLogis Italy XIV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010017437/14.

(100011135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. EnergoTherm Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.908.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

TE S.à r.l. (former Energotherm Luxembourg S.à r.l.)

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010017499/16.

(100011549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.



### Elementis Consult Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 107.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Pour ELEMENTIS CONSULT LUXEMBURG

Dr.-Ing. Volker QUENTMEIER

Gérant

Référence de publication: 2010017525/14.

(100011385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# Elementis Consult Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Pour ELEMENTIS CONSULT LUXEMBURG

Dr.-Ing. Volker QUENTMEIER

Gérant

Référence de publication: 2010017526/13.

(100011383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# N.G.E. S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. N.G.E. S.A. - société de gestion de patrimoine familial).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.483.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «N.G.E. S.A., société de gestion de patrimoine familial», société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, ci-après dénommée la «Société», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 70.483, constituée suivant acte notarié du 15 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 688 du 15 septembre 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2117 du 1 er septembre 2008.

La séance est déclarée ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Giacomo DI BARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sarah BRAVETTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») afin de soumettre la société au statut fiscal des sociétés de participations financières SOPARFI, et par conséquent modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social qui se lira comme suit:
- **Art. 2.** «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.



La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

- 2) Modification de la dénomination de la société en "N.G.E. S.A.".
- 3) Modification subséquente des articles 1, 3, et 11 des statuts afin de les adapter aux décisions susmentionnées de l'ordre du jour.
  - 4) Divers.
- II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- III) Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.
- IV) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations, contenant l'ordre du jour et publiés:
- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2367 du 4 décembre 2009 et numéro 2432 du 15 décembre 2009;
  - au Lëtzebuerger Journal numéro 235 du 4 décembre 2009 et numéro 242 du 15 décembre 2009.
- V) Qu'il appert de la liste de présence que sur les quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix (14.890) actions représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, quatorze mille cinq cent quatre-vingt (14.580) actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- VI) Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société, actuellement régie par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières - SOPARFI, et par conséquent décide de modifier l'article 2 des statuts concernant l'objet social qui se lira comme suit:

**Art. 2.** «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

# Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en «N.G.E. S.A.».

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1 er des statuts est modifié comme suit:

«Art. 1 er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «N.G.E. S.A.».»

### Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 et l'article 11 des statuts afin de les adapter aux décisions susmentionnées de l'ordre du jour.



**«Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-douze mille deux cent cinquante euros (EUR 372.250.-), représenté par quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix (14.890) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

«Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.18 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DI BARI, F. MARX, S. BRAVETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16374. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010015477/101.

(100009934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

# P.K. Diffusion s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.219.

# DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu

- 1° Monsieur Camille BETZ, indépendant, demeurant à L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare;
- 2° Madame Daisy REIS, indépendante, demeurant à L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

Que la société dénommée P.K. DIFFUSION s.à r.l., avec siège social à L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.219,

ci-après nommée la "Société",

a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Wiltz, le 14 octobre 1991, publié au Mémorial C numéro 111 en date du 28 mars 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 28 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 886 en date du 16 octobre 2001.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Que les comparants déclarent être seuls associés de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, ils déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que les associés se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué aux associés;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.



DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Camille Betz, Daisy Reis, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 janvier 2010. LAC/2010/91. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 janvier 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010015512/44.

(100009659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

# Yendi S.A., Société Anonyme, (anc. Sasch Europe Retail S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 58.764.

L'an deux mille neuf.

Le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SASCH EUROPE RETAIL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B58764, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 374 du 12 juillet 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 7 août 2001, publié au Mémorial C numéro 185 du 2 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en YENDI S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article 1 er des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en YENDI S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1** er . Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de YENDI S.A.".

# SERVICE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: ERK - FERNANDES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2009. Relation GRE/2009/4730. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015479/55.

(100009371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

### Alpen Ressourcen S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 132.287.

Le siège social de la société ALPEN RESSOURCEN S.A. (RCS Luxembourg B 132287) a été dénoncé avec effet au 21/07/2009 par la fiduciaire CH International Luxembourg Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015870/10.

(100008070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

#### Univers-Alb S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.174.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1 er janvier 2010

- 1. Le siège social a été transféré de L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
  - 2. Mme Saphia BOUDJANI a démissionné de son mandat de gérante.
  - 3. M. Vincent BOUFFIOUX a démissionné de son mandat de gérant.
  - 4. Le nombre de gérants a été augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).
- 5. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 6. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 7. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Veuillez noter que l'adresse du gérant, M. Ronald O. DRAKE JR, se situe à CT 06820 Darien (Etats-Unis d'Amérique), 9, Tanglewood Tr.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Univers-Alb S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010015876/29.

(100008209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.



#### Abcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.942.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1 er janvier 2010

- 1. Le siège social a été transféré de L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
  - 2. Mme Saphia BOUDJANI a démissionné de son mandat de gérante.
  - 3. M. Vincent BOUFFIOUX a démissionné de son mandat de gérant.
  - 4. Le nombre de gérants a été augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).
- 5. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant profession-nellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 6. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 7. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Veuillez noter que l'adresse du gérant, M. Ronald O. Jr DRAKE, se situe à CT 06820 Darien (Etats-Unis d'Amérique), 9, Tanglewood Tr.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour ABCOM Sàrl

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010015881/29.

(100008218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

#### SEEF Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.734.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1 er janvier 2010

- 1. Le siège social a été transféré de L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
  - 2. Mme Saphia BOUDJANI a démissionné de son mandat de gérante.
  - 3. M. Vincent BOUFFIOUX a démissionné de son mandat de gérant.
  - 4. Le nombre de gérants a été augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).
- 5. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant profession-nellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.
- 6. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.
- 7. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SEEF Foods S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

**Signatures** 

Référence de publication: 2010015883/27.

(100008232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.



#### Nebozzo, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 278.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 98.371.

# **CLOTURE DE LIQUIDATION**

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2010

- 1. La liquidation de la société Nebozzo est clôturée.
- 2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans.

Pour extrait sincère et conforme

MERLIS S.àr.I.

Le Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2010015886/17.

(100008520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

#### Nebozzo Holdings, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 98.370.

# **CLOTURE DE LIQUIDATION**

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2010

- 1. La liquidation de la société Nebozzo Holdings est clôturée.
- 2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans.

Pour extrait sincère et conforme

MERLIS S.à r.l.

Le Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2010015887/17.

(100008519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

# Opus Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 147.191.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Luxembourg).

There appeared:

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company submitted to the SICAR Law regime, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.017 ("CEP2P"),

here represented by Mrs Joanna Plichta, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 15.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. CEP2P is the sole shareholder of Opus Investment 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.191 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 1, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1533 dated August 10, 2009.



- II. CEP2P is acting in the said capacity and representing the entire share capital of the Company.
- III. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.
- IV. The shareholder resolve to increase the Company's share capital by an amount of twenty-four million four hundred seventy-four thousand seven hundred twenty-four Euro (EUR 24,474,724.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty-four million four hundred eighty-seven thousand two hundred twenty-four Euro (EUR 24,487,224.-) by creation and issuance of twenty-four million four hundred seventy-four thousand seven hundred twenty-four (EUR 24,474,724.-) new shares (the "New Shares"), corresponding to a contribution in kind consisting of one (1) Profit Participating Note ("PPN") to be transferred by CEP2P to the Company.

# Intervention - Subscription - Payment

CEP2P, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for twenty-four million four hundred seventy-four thousand seven hundred twenty-four Euro (EUR 24,474,724.-) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each and fully pays them up by payment in kind consisting in the transfer to the Company of one (1) PPN with the total value of twenty-four million four hundred seventy-four thousand seven hundred twenty-four Euro (EUR 24,474,724.-) by CEP2P. The evidence of the existence and value of such transfer has been given to the undersigned notary.

#### Managers' intervention

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Mrs Joanna Plichta, prenamed, who require the notary to act as follows: to acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the transaction described above, expressly agree with the descriptions of the transaction, with their valuation, and confirm the validity of the subscriptions and payments.

- V. As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to amend Article 6 of the articles of association Company, which shall henceforth read as follows:
- " **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at twenty-four million four hundred eighty-seven thousand two hundred twenty-four Euro (EUR 24,487,224.-) represented by twenty-four million four hundred eighty-seven thousand two hundred twenty-four (24,487,224.-) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

#### Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at eight thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg).

# Ont comparu:

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée existant sous le régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.017 ("CEP2P"),

ici représentée par Madame Joanna Plichta, employée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. CEP2P est le seul associé de la société Opus Investment 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147.191, constituée par acte du notaire soussigné en date du 1 Juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 10 août 2009 sous le numéro 1533.
  - II. CEP2P agit en sa qualité susmentionnée et représente l'intégralité du capital de la Société.



III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt quatre millions quatre cent soixantequatorze mille sept cent vingt-quatre Euros (EUR 24.474.724,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à vingt quatre million quatre cent quatre-vingt-sept mille sept cent vingt-quatre Euros (EUR 24.487.724,-) par création et émission de vingt quatre million quatre cent soixante quatorze mille sept cent vingt quatre (24.474.724) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts") correspondant à un apport en nature d'un (1) Profit Participating Note ("PPN") à transférer par CEP2P à la Société.

#### Intervention - Souscription - Libération

CEP2P, prédésignée, par son représentant, déclare souscrire vingt quatre millions quatre cent soixante quatorze mille sept cent vingt quatre Euro (EUR 24.474.724,-) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et de les libérer entièrement par apport en nature consistant en un transfert à la Société d'un (1) PPN d'une valeur totale de vingt quatre million quatre cent soixante quatorze mille sept cent vingt quatre Euro par CEP2P.

La justification de l'existence et du montant du transfert a été rapportée au notaire instrumentant.

#### Intervention de la gérance

Sont alors intervenus les gérants de la société, ici représentés par Madame Joanna Plichta, prénommée, qui demandent au notaire d'acter comme suit: reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la société, en raison de la transaction ci-dessus décrite, marquent expressément leur accord sur la description de la transaction, sur son évaluation, et confirment la validité des souscriptions et paiements.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, les associés décident de modifier de l'article 6 des statuts de la Sociétés afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt quatre million quatre cent quatre vingt sept mille deux cent vingt quatre Euros (EUR 24.487.224,-) représenté par vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille deux cent vingt-quatre (24.487.224) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune."

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ huit mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. PLICHTA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 janvier 2010. Relation LAC/2010/146. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015481/115.

(100010145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

# Campus Contern Goeland SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 143.629.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016818/10.

(100010822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.



# Samco S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 27.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016822/10.

(100010789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

#### Lux Tankgut S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 46.470.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A. 55-57, avenue Pasteur L-2311 LUXEMBOURG Signature

Référence de publication: 2010016823/13.

(100010494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

#### Orient International S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.836.

In the year two thousand and nine, on the twenty eighth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Orient International S.à r.l.", hereafter the "Company", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen inscribed at the trade register Luxembourg (Registre de commerce et des Sociétés) under the number B 139 836, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 24, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated July 24, 2008 Nr 1828, page 87729. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 21, 2009 published in the Mémorial, Recueil Special C Nr 1625, page 77968.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg. The Chairman requested the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
  - II.- The present extraordinary general meeting has been convened by registered mail sent on the 21 December 2009.
- III.- Closed, the attendance list let appear that, from the 1,500,000 shares, currently issued, 1,483,624 shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.
  - IV.- The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda

- 1. Transfer of the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
  - 2. Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

### First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.



#### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 4 of the Article of Incorporation to read as follows:

" Art. 4. The Company has its registered office in the Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad." There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

#### Suit la version en langue française:

L'an deux mille neuf, le vingt huit décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Orient International S.à r.l.", ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139 836, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juin 2008, publié le 24 juillet 2008 au Mémorial C numéro 1828, page 87729. Cet acte a été modifié pour la dernière fois le 21 juillet 2009 suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 1625, page 77968.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires en date du 21 décembre 2009.
- III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 1.500.000 parts sociales actuellement émises, 1.483.624 parts sociales sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.
  - IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1.- Transfert du siège social du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 2.- Modification de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

l'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger." Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute:



Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera fois.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57730. Reçu soixante-quinze euros (75,-  $\in$ ).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015482/95.

(100010128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

#### BBPP North America Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 125.605.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg (anciennement Management & Accounting Services S.à r.l., en abrégé MAS S.à r.l.), dénonce, avec effet au 23 décembre 2009, le siège social établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach de BBPP North America S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125605.

BBPP North America S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 23 décembre 2009.

Munsbach, le 14 janvier 2010.

MAS Luxembourg

Stewart Kam Cheong

Gérant

Référence de publication: 2010015855/17.

(100008410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

# MOV'IT IP, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 148.582.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 20 octobre 2009

Siège social:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 77, Ceinture Um Schlass, L-5880 Hesperange au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010015860/14.

(100008050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

# Procoat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.151.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "PROCOAT S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 73151, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 120 du 4 février 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.



Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six cent quarante-cinq (645) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-quatre mille cinq cent euros (EUR 64.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification de la date de clôture de l'année sociale.
- 2. Modification afférente de l'article 8 des statuts.
- 3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 4. Modification afférente de l'article 9 des statuts.
- 5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'année sociale du 31 décembre au 30 juin, de sorte que l'année sociale en cours commencée le 1 <sup>er</sup> janvier 2009 s'est terminée le 30 juin 2009 et les prochaines années sociales commenceront le 1 <sup>er</sup> juillet de chaque année et se termineront le 30 juin de l'année suivante.

En conséquence, l'article 8 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" Art. 8. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante."

#### Deuxième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du 1 <sup>er</sup> juin à 16.00 heures au 15 octobre à 11.00 heures, laquelle sera reportée au premier jour ouvrable suivant si le jour à considérer n'est pas un jour ouvrable.

En conséquence, l'article 9 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" Art. 9 L'assemblée générale se réunit de plein droit le 15 octobre à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la-parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SABELLA, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57270. Reçu soixante-quinze euros (75,-  $\in$ ).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015483/57.

(100010122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

# Demeter Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA L-2530 LUXEMBOURG 4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010017282/13.

(100011388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# M.R. & A. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. M.R. & A. Holding).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 35.578.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "M.R. & A. HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35.578, constituée suivant acte notarié en date du 21 novembre 1990 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 184 du 17 avril 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 8 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 74 du 20 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Edith REUTER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Louis FELICETTI, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- " **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- 2.- Modification de la dénomination sociale de la société en "M.R. & A. S.A., SPF".
- 3.- Refonte complète des statuts de la société.
- 4.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:



#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "M.R. & A. S.A., SPF".

#### Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de refondre complètement les statuts de la société pour leur donner désormais la teneur suivante:

# "Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "M.R. & A. S.A., SPF".

La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

# Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quinze mille Euros (195.000.- EUR), divisé en trois cents (300) actions de six cent cinquante Euros (650.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

#### **Administration - Surveillance**

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.



- **Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de communication sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

- **Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.
- **Art. 10.** La société se trouve valablement engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou du ou des délégués du conseil et ce dans les limites de la gestion journalière ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

# Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- **Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.
  - Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

- **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.
  - Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et les rémunérations du ou des liquidateurs.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le ou les liquidateurs aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le capital social.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

#### Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. REUTER, L. FELICETTI, F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2009. Relation: REM/2009/1733. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 janvier 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010015486/164.

(100009688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

# Olek Trade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 137.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010017283/14.

(100011264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# International Challenge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 29.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010017284/13.

(100011391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# Lux Ecoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 130.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010017285/13.

(100011393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.



# D.M.E. Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 97.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4. RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010017286/13.

(100011396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# Semois Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 128.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4. RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010017288/13.

(100011397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# Semois Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 128.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010017289/13.

(100011398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

### B & H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.880.

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "B & H S.A.", ayant son siège social au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 109.880, constituée suivant acte reçu par Me André Schwachtgen le 20 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1412 du 19 décembre 2005.

L'assemblée est présidée par Me Beatriz Garcia, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

l.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.



- II.- Il appert de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quatre vingt seize mille neuf cents euros (96.900 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à cent vingt sept mille neuf cents euros (127.900 EUR) par l'émission de 969 actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de huit cent soixante et douze mille et cent euros (872.100 EUR), l'ensemble étant à libérer par apport en nature.
  - 2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre vingt seize mille neuf cents euros (96.900 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à cent vingt sept mille neuf cents euros (127.900 EUR) par l'émission de 969 actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de huit cent soixante et douze mille et cent euros (872.100 EUR).

# Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 969 actions nouvelles, l'actionnaire actuel MATERORN ASSETS S.A.

#### Intervention - Souscription - Libération

L'émission des actions est également sujette au paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de huit cent soixante et douze mille et cent euros (872.100 EUR), à affecter à un poste non distribuable du bilan.

Le comparant déclare et reconnaît que chacune des actions souscrites et la prime d'émission ont été intégralement libérées par compensation de partie d'une créance certaine liquide et exigible que l'actionnaire détient sur la société.

#### Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 22 décembre établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant Van Cauter-Snauwaert & Co Sàrl, représenté par Willem Van Cauter, qui conclut comme suit:

#### Conclusion.

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à dire 969 actions de EUR 100, augmenté d'une prime d'émission de EUR 900 par action, totalisant EUR 969.000."

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ trois mille euros.

# Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit de la société est fixé à cent vingt sept mille neuf cents euros (127.900 EUR) représenté par 1.279 (mille deux cent soixante dix-neuf) actions, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

# Follows the English translation:

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of December.



Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "B & H S.A.", a "société anonyme", stock company having its registered office at 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B number 109.880, incorporated by deed established by Me André Schwachtgen on the 20 July 2005, published in the Memorial C number 1412 of the 19 December 2005; and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Me Beatriz Garcia, maître en Droit, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary, and the meeting elects Mrs Flora Gibert, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the three hundred and ten (310) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
  - III.- That the agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

- 1.- Increase of the corporate capital by an amount of ninety six thousand nine hundred euros (96,900 EUR) so as to raise it from its present amount of thirty one thousand euros (31.000 EUR) to one hundred and twenty seven thousand nine hundred euros (127,900 EUR) by the issue of 969 new shares having a par value of one hundred euros (100 EUR) each, subject to payment of a share premium amounting globally to eight hundred seventy two thousand and one hundred euros (872.100 EUR), the whole to be paid by contribution in kind.
  - $\hbox{2.- Amendment of first paragraph of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.}$

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

#### First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of ninety six thousand nine hundred Euros (96,900 EUR) so as to raise it from its present amount of thirty one thousand Euros (31,000 EUR) to one hundred and twenty seven thousand nine hundred Euros (127,900 EUR) by the issue of 969 new shares having a par value of one hundred Euros (100 EUR) each, subject to payment of a share premium amounting globally to eight hundred seventy two thousand and one hundred Euros (872,100 EUR).

#### Second resolution:

The meeting decides to admit to the subscription of the 969 new shares, the shareholder MATERORN ASSETS S.A.

# Intervention - Subscription - Payment

The issue of the new shares is also subject to payment of a total share premium amounting to eight hundred seventy two thousand and one hundred euros (872,100 EUR) to be allocated to an undistributable balance sheet item.

The appearing persons declares and acknowledges that new shares and the total share premium have been fully paid up by contribution in kind of receivables held by the shareholder against the company.

#### Auditor's report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by Van Cauter-Snauwaert & Co Sàrl, an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Willem Van Cauter, and its report dated 22 December 2009 concludes as follows:

# Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à dire 969 actions de EUR 100, augmenté d'une prime d'émission de EUR 900 par action, totalisant EUR 969.000."

# Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about three thousand euros.

# Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:



" Art. 5. First paragraph. The corporate capital is fixed at one hundred and twenty seven thousand nine hundred Euros (127,900 EUR) represented by 1,279 (one thousand two hundred and seventy nine) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, fully paid up."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: M. GARCIA, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/396. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010015490/134.

(100010052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

#### Double Green S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.1.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010017311/10.

(100011459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# Gridway S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.1.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010017312/10.

(100011458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# Alma Capital Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.901.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010017340/14.

(100011392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.



#### Sonae Re, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 73.263.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour la société Paul DECKER Le notaire

Référence de publication: 2010017360/13.

(100011599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

#### Mara International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.931.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «MARA INTERNATIONAL S.A.», R.C.S. LUXEMBOURG No B 148.931 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 octobre 2009, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Suppression du capital autorisé.
- 2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 3. Démission de deux administrateurs et décharge à leur accorder sur l'exercice de leur mandat.
- 4. Nomination d'un administrateur supplémentaire.
- 5. Création de deux catégories d'administrateurs A et B.
- 6. Réduction de la durée du mandat des administrateurs de six ans à trois ans.
- 7. Modification du quantum des voix quant au pouvoir décisionnel du conseil d'administration.
- 8. Modification des pouvoirs de signatures des administrateurs pour engager la société.
- 9. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective.
- 10. Modification afférente des articles 5 et 6 des statuts.
- 11. Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de supprimer l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).



#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

#### Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Michaël ZIANVENI et Monsieur Jean-Yves NICOLAS. Par vote spécial, décharge leur est donné pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduite la durée du mandat des administrateurs en place de six ans à trois ans de sorte que leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

### Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur supplémentaire de la société, Monsieur Pasquale LIGUORI, employé, né le 1 <sup>er</sup> septembre 1966 à Naple, demeurant au via Camillo De Nardis, 10, I-80127 Naples - Italie.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

#### Sixième résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B» lors de leur nomination.

#### Septième résolution

L'assemblée décide que les décisions du conseil d'administration sont à compter de ce jour prises à la majorité des voix, sauf pour les décisions impliquant un engagement financier de la société de plus de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) auquel cas la décision doit être prise à la majorité des voix et obligatoirement adoptée par un administrateur de la catégorie A.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs de catégorie B, sauf pour les décisions impliquant un engagement financier de la société de plus de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) auquel cas la société est engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

# Huitième résolution

Les administrateurs de la société sont affectés aux catégories A et B de la manière suivante:

- 1. est appelé aux fonctions d'administrateurs de la catégorie A avec pouvoir de signature correspondante:
- Monsieur Pasquale LIGUORI, préqualifié.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie B avec pouvoir de signature correspondante:
- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

#### Neuvième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les articles 5 et 6 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

« Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser trois ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.



Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, sauf pour les décisions impliquant un engagement financier de la société de plus de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) auquel cas la décision doit être prise à la majorité des voix et obligatoirement adoptée par un administrateur de la catégorie A.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs de catégorie B, sauf pour les décisions impliquant un engagement financier de la société de plus de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) auquel cas la société est engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SABELLA, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57271. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010015493/116.

(100009852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

#### Kabalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 116, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 94.966.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010017361/11.

(100011097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# Comet Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.388.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010017365/12.

(100011158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# SSCP Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.932.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 janvier 2010. Gérard LECUIT Notaire

Référence de publication: 2010017367/12.

(100011184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# Opera - Participations 2, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.610.

In the year two thousand nine on the twenty third of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mister Jean Martin STOFFEL, professionally residing in Luxembourg

acting in his capacity as a special proxy-holder of the General Partner of the société en commandite par actions "OPERA-PARTICIPATIONS 2", R.C.S. Luxembourg section B number 100.610, having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 23 <sup>rd</sup> of January 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 691 of July 6, 2004;

by virtue of the authority conferred on him by decision of the General Partner taken at its meeting of the 22 December 2009;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

- I.- That the subscribed share capital of the prenamed société en commandite par actions "OPERA-PARTICIPATIONS 2", amounts currently to EUR 584,440.-, represented by 35,599 Class A shares, 15,000 Class B shares and 7,845 Class C shares, of a par value of EUR 10 (ten Euros) each, all fully paid up.
- II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at Euro 3,350,000.00 consisting of Class A, Class B and Class C Shares, and the General Partner has been authorized until 23 January 2014 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.
- III.- That the General Partner, in its meeting of the 22 December 2009 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 370.- (three hundred and seventy Euro) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 584,440.- (five hundred and eighty-four thousand four hundred four Euro), to EUR 584,810.- (five hundred and eighty-four thousand height hundred and ten Euros), by the creation and issue of 15 (fifteen) new Class A shares and 22 (twenty-two) new Class C shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, having the same rights and privileges as the existing shares together with a global share premium of EUR 36,630.- (thirty-six thousand six hundred and thirty Euro) at an average issue price of EUR 1,000.- (one thousand euro), to subscribe and pay up entirely in cash.
- IV.- That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of Article 5.2 of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new A shares and the total new C shares by the subscribers detailed on the list hereannexed
- V.- That the 15 (fifteen) new Class A shares and 22 (twenty two) new Class C shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash, together with the above mentioned share premium, in a banking account of the company by the subscribers, so that the global amount of EUR 37,000.- (thirty-seven thousand Euro) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.
- VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:
- "Art. 5. First paragraph. The subscribed capital is set at EUR 584,810.- (five hundred eighty-four thousand eight hundred and ten Euros), represented by 35,614 (thirty-five thousand six hundred and fourteen) Class A shares, 15,000 (fifteen thousand) Class B shares, 7,867 (seven thousand eight hundred sixty seven) Class C shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, respectively entitled to the rights mentioned under 5.3 below. The Class C shares will be reserved and offered only to those investors that have requested before 19 July 2009 the extension ("Extended Shareholders") up to 19 July 2010 of the Investment Period finishing on 19 July 2009, specifying that the period will last until 19 July 2010. The



class C shares are regulated like the Class A and will be treated like the class A shares as regulated in the Governing Documents, unless the class C shares are especially regulated in the provisions of the articles below."

#### Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro.

#### Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

Monsieur Jean Martin Stoffel, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "le mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spécial du Gérant Commandité de la société en commandite par actions "OPERA-PARTICIPA-TIONS 2", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100.610, constituée suivant acte reçu le 23 janvier 2004 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 691 du 6 juillet 2004.

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration de son Gérant Commandité, prise en sa réunion du 22 décembre 2009; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que le capital social de la société en commandite par actions "OPERA PARTICIPATIONS 2", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 584.440,- (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trente euros), consistant en 35.599 actions A, en 15.000 actions B, et 7.845 d'actions C d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.
- II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 3.350.000,- (trois millions trois cent cinquante mille euros), consistant en actions A, B et C et le Gérant Commandité a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 23 janvier 2014, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- III.- Que le Gérant Commandité, en sa réunion du 22 décembre 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 370,- (trois cent soixante-dix Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 584.440,- (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trente euros) à EUR 584.810,- (cinq cent quatre-vingt-quatre mille huit cent dix Euros) par la création et l'émission de 15 (quinze) actions de Classe A et 22 (vingt deux) nouvelles actions de Classe C d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune ayant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.
- IV.- Que le Gérant Commandité, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires listés en annexe.
- V.- Que les actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire avec une prime d'émission d'un montant global de EUR 36.630,- (trente-six mille six cent trente Euros) par versement à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de EUR 37.000,- (trente-sept mille Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.
- VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:
- " **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 584.810,- (cinq cent quatre-vingt-quatre mille huit cent dix Euros) représenté par 35.614 actions A, en 15.000 actions B, et 7.867 actions C d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées."

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros.



## Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.M. STOFFEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57284. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015495/121.

(100009828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

#### Demeter Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010017280/13.

(100011384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

#### P. Kremer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 36, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 21 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010017281/14.

(100011261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

#### Piludden S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.732.

## **STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before Mr. Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Mr. Björn Erik Savén, with address at Villagatan 17, 114 32 Stockholm, Sweden, born on 29 September 1950 in Stockholm, Sweden.



The founder is here represented by Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour" with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" ("the Company") which they declare to incorporate.

#### Name - Registered office - Object - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation. At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.
  - Art. 2. The Company's name is "Piludden S. à r.l.".
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### Capital - Shares

#### Art. 8.

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of 1.- EUR (one euro) ordinary shares (the "Ordinary Shares").

In addition to the Ordinary Shares, the Company's corporate capital may also be represented by classes of shares (a "Class of Shares" or the "Classes of Shares") with a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, all to be fully subscribed and entirely paid up, as follows: class A shares (the "Class A Shares"), class B shares (the "Class B Shares"), class C shares (the "Class C Shares"), class C shares (the "Class C Shares"), class E shares (the "Class E Shares"), class F shares (the "Class G Shares"), class H shares (the "Class H Shares"), class I shares (the "Class I Shares") and class J shares (the "Class J Shares").



The Ordinary Shares and the Classes of Shares are hereafter together referred to as a "share" or the "shares".

8.2. The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class 1 Shares and the Class J Shares shall constitute separate Classes of Shares but shall rank pari passu in all respects.

Any holder of, transferee of, new subscriber to, acquirer of shares must at all times hold, acquire, or otherwise subscribe to shares in all Classes of Shares without exception (save for those Classes of Shares that have been repurchased and cancelled in accordance with article 8.3 and 8.4). Accordingly no holder, transferee, new subscriber or acquirer may at any time hold shares in one or more Classes of Shares without holding the same proportion of shares in all other existing Classes of Shares. Subject to the provisions set forth in article 189 of the law of 10 August 1915 and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time, shares may be freely transferred to the extent that each transferring shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the Classes of Shares held. For the avoidance of doubt, a sale of shares by a shareholder of one Class of Shares triggers a sale of shares, in the same proportion, of any other Class of Shares held.

- 8.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellation of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in alphabetical order (starting with the Class A Shares).
- 8.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any of the Classes of Shares (in the order provided in article 8.3) determined by the board and approved by the general meeting, each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the board and approved by the general meeting, and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.
- 8.5. The Total Cancellation Amount shall be such amount as may be determined by the board and approved by General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts and this article 8.5. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at that time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting (in the manner provided for an amendment of the Articles) provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.
- 8.6. The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by:
  - (a) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves; and
- (b) (as the case may be) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled,

but reduced by:

- (c) any losses (including carried forward losses); and
- (d) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting).
  - 8.7. For the purposes of the Articles:
  - (a) the Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;
- (b) the Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares; and
- (c) Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount determined pursuant to article 8.5. to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such Class of Shares.
- 8.8. Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.
- 8.9. Subject to articles 8.3 to 8.8, the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting, adopted in the manner required for amendments of the Articles, as provided by the present Articles and by the Law.
- 8.10. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorized and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10 th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.
  - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
  - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.



Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

#### **Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office. The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate. The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted either by ordinary mail, electronic mail, telefax, cable, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Meetings held by these means will be deemed held at the registered office.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Upon exceptional circumstances and if urgency so requires, circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 14.** Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

#### Shareholders decisions

**Art. 15.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital. If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10 <sup>th</sup> , 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.



# Financial year - Balance sheet

- Art. 17. The Company's financial year begins on January 1  $^{\rm st}$  and closes on December 31  $^{\rm st}$  .
- **Art. 18.** Each year, as of the 31 st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company. At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.
  - Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into. The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Interim dividend

- **Art. 21.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to pay interim dividends subject to the following conditions:
- (a) interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and distributable reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation;
- (b) where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

# Winding-up - Liquidation

**Art. 22.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable Law**

**Art. 23.** The laws here above mentioned in article 1 st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

# Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31 st, 2010.

# Subscription - Payment

Mr. Björn Erik Savén, represented as stated above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, with a par value of 1.- EUR (one euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros);

The amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

# General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration of the Company:



- Mr. John Ventress, with professional address at 11 Old Jewry, London, EC2R 8DU, UK, born on June 18, 1971 in Lincoln, United Kingdom;
- Mr. Victor Elvinger, with professional address at L-1460 Luxembourg, 31, rue d'Eich, born on September 26, 1954 in Luxembourg;
- Mrs. Catherine Dessoy, with professional address at L-1460 Luxembourg, 31, rue d'Eich, born on December 14, 1963 in Namur, Belgium;

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office at L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich. The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail. In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

M. Björn Erik Savén, ayant son adresse à Villagatan 17, 114 32 Stockholm, Suède, né le 29 septembre 1950 à Stockholm, Suède

Fondateur ici représenté par Me Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1460 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la "Société") qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Dénomination - Siège - Objet - Durée

- **Art. 1** er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts. A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.
  - Art. 2. La dénomination de la société sera "Piludden S. à r.l.".
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger. Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert



provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

# Capital - Parts sociales

### Art. 8.

8.1. Le capital social de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de 1,- EUR (un euro) chacune, toutes libérées intégralement et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard, (les "Parts Sociales Ordinaires").

Outre les Parts Sociales Ordinaires, le capital social de la Société pourra aussi être représenté par des classes de parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (la "Classe de Parts Sociales" ou les "Classes de Parts Sociales"): des parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), des parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), des parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), des parts sociales de classe I (les "Parts Sociales D"), des parts sociales de Classe I (les "Parts Sociales D"), des parts sociales de Classe I (les "Parts Sociales D"), des parts sociales de Classe I (les "Parts Sociales D"), des parts sociales de Classe I (les "Parts Sociale

8.2. Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J, constituent des Classe de Parts Sociales séparées mais qui ont un rang pari passu équivalent à tous égards.

Tout détenteur, cessionnaire, nouveau souscripteur ou acquéreur de parts sociales, doit, à tout moment, détenir, acquérir ou souscrire d'une quelconque manière, des parts sociales dans toutes les Classes de Parts Sociales sans exception (sauf pour les Classes de Parts Sociales qui ont déjà été rachetées et annulées conformément aux articles 8.3. et 8.4.). Par conséquent, aucun associé, cessionnaire, nouveau souscripteur ou acquéreur ne peut détenir des parts sociales dans une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sans détenir la même proportion de parts sociales dans toutes les Classes de Parts Sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société, les parts sociales sont librement transmissibles sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de parts sociales dans chaque Classe de Parts Sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de parts sociales, par un actionnaire d'une certaine Classe de Parts Sociales, déclenchera la vente de parts sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres Classes de Parts Sociales détenues.

- 8.3. Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation de l'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales entières par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette ou ces classes. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de Classes de Parts Sociales, de telles annulations et rachats de parts sociales seront effectuées dans l'ordre alphabétique (en commençant avec les Parts Sociales de Classe A).
- 8.4. Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat et d'une annulation de l'une des Classes de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 8.3.) décidée par le conseil de gérance et approuvée par l'assemblée générale, cette Classe de Parts Sociales donne droit à ces détenteurs (au prorata de leur détention dans cette classe) à une proportion du Montant Total d'Annulation telle que décidée par le conseil de gérance et approuvée par l'assemblée générale, et les détenteurs des parts sociales de la Classe de Parts Sociales ainsi rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant équivalent au Montant d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.
- 8.5. Le Montant Total d'Annulation signifie le montant tel que fixé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires y relatifs et le présent article 8.5. Le Montant Total d'Annulation, correspondra à l'intégralité du Montant Disponible, au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales devant être racheté à moins qu'il n'en soit autrement décidé par l'assemblée générale (selon les formes prescrites pour les modifications aux Statuts) à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne sera jamais plus élevé que le Montant Disponible.
- 8.6. Le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société y inclus les bénéfices reportés augmentés par:
  - (a) le montant de toute prime d'émission librement distribuable et les autres réserves librement distribuables; et



- (b) (selon le cas) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatifs à la Classe de Parts Sociales ainsi annulée, mais diminué par:
  - (c) toutes pertes (y inclus les pertes reportées); et
- (d) toutes les sommes placées en réserve conformément aux prescriptions de la Loi ou des Statuts, à chaque fois telles que reprises dans les Comptes Intérimaires (sans double comptage toutefois);
  - 8.7. Pour les besoins de ces Statuts:
- (a) Les Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
- (b) Date Des Comptes Intérimaires signifie la date ne précédant pas de plus de 8 jours la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée, et
- (c) Le Montant d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation fixé conformément à l'article 8.5. pour la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de Parts Sociales émises dans Classe de Parts Sociales.
- 8.8. Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, le Montant d'Annulation par Part Sociale deviendra dû et sera payée par la Société.
- 8.9. Sous réserve des articles 8.3 à 8.8, le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'assemblée générale, adoptée selon les formes prescrites pour les modifications des Statuts, telles que prévues par les présents statuts et par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 8.10. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.
  - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
- **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

# **Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, transmis par courrier simple, courrier électronique, téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes y prenant part, d'entendre chacune d'entre



elles. La participation aux réunions tenues par ces moyens de communication est équivalente à la participation en personne à ces réunions. Les réunions tenues par ces moyens seront considérées comme tenues au siège social.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir qu'autant qu'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée aux réunions du conseil de gérance. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises dans des circonstances exceptionnelles et si l'urgence le justifie, si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les gérants en personne. Une telle approbation peut être exprimée sur un seul ou plusieurs documents envoyés par fax ou par e-mail. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées à un conseil de gérance dûment convoqué. La date de telles résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

**Art. 14.** Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiée par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

### Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 16.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

# **Exercice social - Comptes annuels**

- Art. 17. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 18.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- **Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

# **Acomptes sur dividendes**

- **Art. 21.** Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous réserve des conditions suivantes:
- (a) il sera établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier



exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(b) lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

# Loi applicable

**Art. 23.** Les lois mentionnées à l'article 1 <sup>er</sup> , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

# Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

### Souscription - Libération

M. Björn Erik Savén, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros); Le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.

# Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- M. John Ventress, avec adresse professionnelle à 11 Old Jewry, London, EC2R 8DU, Royaume-Uni, né le 18 juin 1971 à Lincoln, Royaume-Uni;
- Me Victor Elvinger, avec adresse professionnelle à L-1460 Luxembourg, 31, rue d'Eich, né le 26 septembre 1954 à Luxembourg;
- Me Catherine Dessoy, avec adresse professionnelle à L-1460 Luxembourg, 31, rue d'Eich, née le 14 décembre 1963 à Namur, Belgique;

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: B. SAVEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 janvier 2010. Relation LAC/2010/455. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Receveur ff. (signé): CAROLE FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015541/501.

(100009815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



# NII International Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.237.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour la société Paul DECKER Le notaire

Référence de publication: 2010017380/13.

(100011357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# LuxGateway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Howald, 212, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 117.507.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.01.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010017408/12.

(100010268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

# Ganimede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.703.

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée GANIMEDE S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 64703, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 26 mai 1998 par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 599 du 19 août 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 1 <sup>er</sup> mars 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 885 du 13 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) représenté par 27.000 (vingt-sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.
- II. Que les 27.000 (vingt-sept mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
  - III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:



- 1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
- 2. Le cas échéant, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

### Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

LOZANO S.A., ayant son siège social à P.H. Plaza 2000 Building, 50 <sup>th</sup> Street, 16 <sup>th</sup> Floor, P.O. Box 0816-01098, Panama, République de Panama.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

# Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LENTZ, S. BOULARD, G. PREAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53934. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

G. LECUIT.

Référence de publication: 2010015497/68.

(100009790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

# TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 66.487.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TUNISIE EUROPE INVES-TISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial", ayant son siège social à Luxembourg, 180 rue des Aubépines, R.C.S Luxembourg section B numéro 66487, constituée suivant acte reçu le 2 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 893 du 10 décembre 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Audrey DUMONT, employée privée, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg



L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Fanny MARX, employée privée, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 300 (trois cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 45.734,71 (quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et soixante et onze cents) à EUR 700.000,00 (sept cent mille euros), par l'émission de 4.291 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et libération de l'augmentation de capital par incorporation au capital social d'un montant de EUR 654.265,29 (six cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-cinq euros et vingtneuf cents) à prélever sur les créances envers TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial des actionnaires existants (agissant conjointement).
  - 2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- Art. 3. § 1. Le capital social est fixé à sept cent mille euros (EUR 700.000,00) divisé en quatre mille cinq cent quatrevingt-onze (4.591) actions sans désignation d'une valeur nominale.
  - 3 Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 654.265,29 (six cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-cinq euros et vingt-neuf cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 45.734,71 (quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et soixante et onze cents) à EUR 700.000,00 (sept cent mille euros), par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles sur la Société à due concurrence, par l'émission de 4.291 (quatre mille deux cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

# Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 4.291 (quatre mille deux cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles les actionnaires en place au prorata de leurs participations.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

# Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes les actionnaires en place agissant conjointement, ici représentés par Madame Audrey DUMONT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes;

lesquels, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire à l'augmentation du capital social chacun le nombre pour lequel il a été admis et la libérer intégralement par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles, existant à leur profit et à charge de la Société, et en annulation de ces mêmes créances à concurrence de EUR 654.265,29 (six cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-cinq euros et vingt-neuf cents).

# Rapport dévaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., société anonyme, 83 Pafebruch, L-8308 Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

# Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

# Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:



" **Art. 3. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à EUR 700.000,- (sept cent mille Euros) divisé en 4.591 (quatre mille cinq cent quatre-vingt-onze) actions sans désignation de valeur nominale."

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros.

#### Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. DUMONT, C. COULON-RACOT, F. MARX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57738. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Raoul JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015499/88.

(100010069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

# Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Victoria Brown.

Référence de publication: 2010017530/10.

(100011601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.183.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on March 7, 2008, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 137.183, published in Memorial C number 930, page 44637, on April 15, 2008 and whose Articles of Incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary enacted on May 23, 2009, published in Memorial C number 1323, page 6349, on July 9, 2009.

# There appeared:

ADAAFA Group Limited, a Cyprus company, with registered office at Nicosia registered with the Trade and Companies Register of Nicosia under the number HE 217302 (the Sole Partner),

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The agenda of the meeting is the following:

# Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 100.000 (one hundred thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 425.000 (four hundred twenty-five thousand euro) to EUR 525.000 (five hundred twenty-five



thousand euro) by the issue of 400 (four hundred) new shares having a par value of EUR 250 (two hundred fifty euro) each;

- 2.- Subscription, intervention of the subscriber and full payment of all the new shares by contribution in cash;
- 3.- Amendment of article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

# First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 100.000 (one hundred thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 425.000 (four hundred twenty-five thousand euro) to EUR 525.000 (five hundred twenty-five thousand euro) by the issue of 400 (four hundred) new shares having a par value of EUR 250 (two hundred fifty euro) each.

# Second resolution:

It is decided to admit the sole shareholder "ADAAFA Group Limited", to the subscription of the 400 (four hundred) new shares.

# Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "ADAAFA Group Limited", prenamed, represented as threabove mentioned,

declared to subscribe to the 400 (four hundred) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro), as was certified to the undersigned notary.

### Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 525.000 (five hundred twenty-five thousand euro) represented by 2,100 (two thousand one hundred) shares of EUR 250 (two hundred fifty euro) each."

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,300.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

# Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 137.183, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 930, page 44.637 du 15 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1323, page 6349 du 9 juillet 2009.

# A comparu:

«ADAAFA Group Limited», une société de droit chypriote, ayant son siège social à Nicosie, enregistrée au registre de commerce de Nicosie sous le numéro HE 217302 («l'Associé Unique»),

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



# Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 100.000 (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 425.000 (quatre cent vingt-cinq mille euros) à EUR 525.000 (cinq cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 400 (quatre cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euro) chacune, par apport en numéraire.
  - 2.- Souscription, intervention du souscripteur et paiement en numéraire de toutes les nouvelles actions;
  - 3.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

# Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 100.000 (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 425.000 (quatre cent vingt-cinq mille euros) à EUR 525.000 (cinq cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 400 (quatre cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune, par apport en numéraire.

# Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre l'associé unique, "ADAAFA Group Limited" prénommée, à la souscription des 400 (quatre cents) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "ADAAFA Group Limited", prénommée, représentée comme dit ci-avant,

a déclaré souscrire aux 400 (quatre cents) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 525.000 (cinq cent vingt-cinq mille euros) divisé en 2.100 (deux mille cent) parts sociales de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune.

# Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.300.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56652. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015518/117.

(100009363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

# Polymont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 62.922.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 janvier 2010. Gérard LECUIT Notaire

Référence de publication: 2010017369/12.

(100011199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# Brin d'Idée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 76, rue d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 72.399.

Im Jahre zweitausendzehn, den achten Januar.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas, genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxemburg.

# SIND ERSCHIENEN:

- 1) Frau Birgit HOLLMANN, Floristin, geboren in Schötmar (Deutschland) am 4. Dezember 1965, wohnhaft in D-54439 Palzem, Im Großen Garten, 2;
- 2) Herr Wolfgang KÖTTNER, Bankkaufmann, geboren in München (Deutschland) am 28. Oktober 1959, wohnhaft in D-54439 Palzem, Im Großen Garten, 2.

Welche Komparenten, den amtierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen folgendermaßen zu beurkunden:

I.- Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BRIN D'IDEE, S.à r.l.", mit Sitz in L-1460 Luxemburg, 76, rue d'Eich, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 11. November 1999, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 10 vom 5. Januar 2000, deren Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 7. März 2002, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 907 vom 14. Juni 2002, gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 30. September 2002, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1614, vom 11. November 2002, gemäß Urkunde unter Privatschrift vom 29. Mai 2008, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1729 vom 14. Juli 2008 und gemäß Urkunde unter Privatschrift vom 15. Januar 2009, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 969 vom 8. Mai 2009.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 72.399.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 12.525.-), eingeteilt in fünfhundertundein (501) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-), voll eingezahlt.

Diese Anteile gehören den Gesellschaftern wie folgt:

1) Frau Birgit HOLLMANN, vorbenannt, vierhundertzwanzig Anteile,	420
2) Herrn Wolfgang KÖTTNER, vorbenannt, einundachtzig Anteile,	81
Total: fünfhundartundain Antaila	501

- III.- Herr Wolfgang KÖTTNER, vorbenannt, erklärt seine einundachtzig (81) Anteile an der genannten Gesellschaft, unter den gesetzlichen Gewährleistungen an die dies annehmende Frau Birgit HOLLMANN, vorbenannt, abzutreten. Diese Abtretung fand statt zum Gesamtpreis von einem Euro (EUR 1.-) welchen Betrag Herr Wolfgang KÖTTNER bekennt vor der Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde und ohne die Anwesenheit des unterzeichneten Notars, von Frau Birgit HOLLMANN erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.
- IV.- Frau Birgit HOLLMANN, vorbenannt, welche erklärt die Statuten sowie die finanzielle Lage der Gesellschaft zu kennen, ist ab heutigem Tage, in alle, mit den zedierten Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechten und Pflichten eingesetzt.

Der Zedent und der Zessionar erklären dass sie die tatsächlichen Empfänger der vorerwähnten Transaktion sind.

Der Zessionar erklärt des weiteren dass das Kapital, welches zur Bezahlung der vorhergehenden Abtretung von Gesellschaftsanteilen diente, nicht aus Drogenhandel oder einer anderen Verletzung des Artikels 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches, stammt.

Die Komparenten erklären, dass die Gesellschaft keine Immobiliargüter besitzt.

V.- Alsdann trifft die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welche an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handelt, folgenden Beschluss:

# Einziger Beschluss:

Aufgrund der vorhergehenden Abtretung von Gesellschaftsanteilen, erhält Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut:

"Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 12.525.-) eingeteilt in fünfhundertundein (501) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-).



Diese fünfhundertundein (501) Anteile gehören Frau Birgit HOLLMANN, Floristin, geboren In Schötmar (Deutschland) am 4. Dezember 1965, wohnhaft in D-54439 Palzem, Im Großen Garten, 2.

Sämtliche Anteile sind voll eingezahlt."

VI.- Frau Birgit HOLLMANN, vorbenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als technische Geschäftsführerin der Gesellschaft, erklärt die vorbezeichnete Abtretung von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft anzunehmen.

VII.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000.-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleibt die alleinige Gesellschafterin dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

VIII.- Die Komparenten erwählen Domizil im Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihnen kundigen Sprache an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Birgit HOLLMANN, Wolfgang KÖTTNER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, auf stempelfreiem Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 18. Januar 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010015506/72.

(100009584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

# Solalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 21 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010017270/14.

(100011238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

# Vitalitec Belux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.212.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl 61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010017272/14.

(100011255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck